



## PISCINE COUVERTE DE L'OFSCO À MACOLIN

### Contrat d'utilisation

#### Déclaration relative à la baignade non surveillée

1. La piscine couverte n'est **accessible que sur réservation**. Il est interdit d'y pénétrer en dehors des périodes réservées. Le nettoyage des installations (piscine et vestiaires) a lieu chaque jour de 7h à 8h.
2. Les utilisateurs et utilisatrices de la piscine couverte s'engagent à assurer eux-mêmes la surveillance de la baignade. **Avant la première utilisation**, ils s'informent des procédures de sauvetage et de la localisation des issues de secours auprès du responsable des piscines du CSM (tél. 058 463 43 66).
3. Le règlement intérieur, affiché dans la piscine, doit être respecté en tout temps.
4. L'utilisation du plongeoir nécessite une autorisation préalable.
5. L'accès à la piscine est réservé aux nageurs et nageuses confirmés. **Les non-nageurs ne sont pas autorisés à y pénétrer**. Toute personne qui, sans y être autorisée, introduit des non-nageurs dans les installations sera tenue responsable des éventuels dommages occasionnés.
6. Les enfants et jeunes de moins de 16 ans ne peuvent accéder à la piscine qu'en présence d'un adulte. En l'absence de surveillance assurée par l'OFSCO, même les adultes ne sont autorisés à utiliser la piscine qu'en présence au minimum d'un deuxième adulte.
7. L'accès à la piscine s'effectue au moyen du **badge**. Ce dernier est remis après signature de la confirmation ci-dessous et destiné à un usage strictement personnel; il ne doit en aucun cas être transmis à des tiers.
8. Toute infraction aux présentes règles d'utilisation ou au règlement de la piscine/du sauna entraîne le retrait immédiat du badge.

### DÉCLARATION

(ne vaut que pour la personne soussignée )

J'ai lu avec attention les prescriptions ci-dessus et je m'engage à les respecter.  
J'utilise la piscine sous ma propre responsabilité.

Nom, prénom	Date de naissance	Brevet SSS valable oui/non
Adresse		
Date	Signature	Plongeoir oui/non